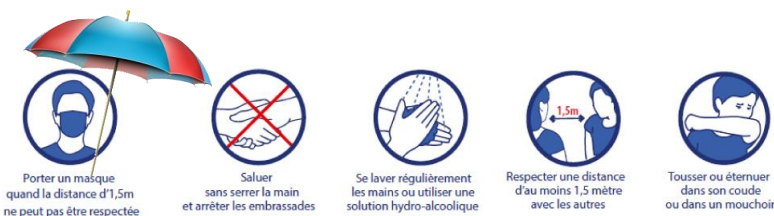


VACANCES D'ÉTÉ 2022



Cercle de Voile de Touraine - Lac de la Bergeonnerie- Quartier des Deux Lions - 37200 TOURS
Tél. 02.47.48.00.23 - Email : cvtouraine@gmail.com - Site : www.cvtouraine.fr

PLANNING

SEMAINE	Support	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	Coût	Coût licenciés CVT ou UNSS37	Coût titulaires carte Cité Club
Du 11 au 15 juillet	Catamaran TEDDY	16h-18h	16h-18h	16h-18h		14h-16h	107,00 €	95,00 €	83,00 €
Du 18 au 22 juillet	Catamaran TEDDY	16h-18h	16h-18h	16h-18h	14h-16h	14h-16h	130,00 €	119,00 €	101,00 €
Du 25 au 29 juillet	Catamaran TEDDY	16h-18h	10h-12h	16h-18h	10h-12h	14h-16h	130,00 €	119,00 €	101,00 €
Du 1 au 5 août	Catamaran Teddy	14h-16h	14h-16h	14h-16h	14h-16h	14h-16h	130,00 €	119,00 €	101,00 €
Du 22 au 26 août	Catamaran TEDDY	16h-18h	14h-16h	10h-112h	14h-16h	14h-16h	130,00 €	119,00 €	101,00 €
Du 29 au 1 sept.	Catamaran TEDDY	14h-16h	14h-16h	14h-16h	14h-16h		107,00 €	95,00 €	83,00 €

Catamaran TEDDY : Navigation à 2 ou 3 enfants, à partir de 7 ans jusqu'à 16 ans

A partir de 17 ans, nous proposons des cours particuliers, solitaire (Taz) ou équipage (Ludic) suivant le niveau de pratique.

Réductions accordées aux enfants titulaires d'une licence FFVoile ou UNSS 37 ou carte Cité Club Ville de Tours. Nous fournir une copie de votre licence ou carte.

LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ EST OBLIGATOIRE

(en pièce jointe)

Je soussigné(e)	
Lien de parenté	
Représentant légal de	
Né(e) le	
Adresse principale	
Code postal	
Numéro de téléphone fixe	
Numéro de téléphone portable	
Adresse Mail	

CHOIX DU STAGE :

- Autorise le mineur ci-dessus désigné à pratiquer les activités nautiques au Cercle de Voile de Touraine.
- Certifie que le stagiaire précité ci-dessus sait nager au moins 25 mètres.
- Autorise, en cas d'urgence, à faire pratiquer toute intervention chirurgicale et à faire donner les soins médicaux qui apparaîtraient indispensables au cours du séjour et à en assurer les frais.
- Atteste avoir pris connaissance d'une information précisant le montant des garanties d'assurance associées à la licence FFV ou au passeport voile et, avoir été informé(e) des possibilités de souscription de garanties complémentaires pour des capitaux Invalidité et Décès plus élevés.
- Le stagiaire ou le tuteur légal autorise l'école de voile à utiliser les images à des fins promotionnelles qui pourraient être faites durant les stages.
- J'autorise mon enfant mineur, à la fin des activités voile, à regagner seul son domicile sous ma responsabilité.
- Je n'autorise pas mon enfant mineur, à la fin des activités voile, à regagner seul son domicile sous ma responsabilité.
- L'école de voile décline toute responsabilité concernant la prise en charge du stagiaire en dehors des heures d'activité prévues lors de l'inscription

RAYER LES INFORMATIONS QUI NE VOUS CONVIENNENT PAS

Fait à

le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

Acompte de 20% pour valider l'inscription

A faire parvenir par chèque à l'ordre du CVT, une semaine avant la date de la prestation. Au-delà de cette date la réservation sera annulée.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION : La réservation est définitive après acceptation, par l'école de voile, de la fiche d'inscription (dûment complétée et signée) accompagnée d'un acompte de 20% du coût total du stage). Ne remplir qu'une seule fiche d'inscription par personne.

MODIFICATION : Il n'est pas possible, sauf accord préalable de l'école de voile, de modifier une réservation. Si l'effectif est insuffisant, l'école de voile se réserve le droit d'annuler un stage. Dans ce cas, l'école de voile proposera dans la mesure du possible une autre activité ou remboursera intégralement le montant du stage au client.

ANNULATION : De mauvaises conditions météorologiques ne sont pas des causes d'annulation si l'école de voile est en mesure de proposer une activité terrestre pédagogique, un report de séance ou une autre activité nautique.

Aucun remboursement ne sera accordé par l'école de voile pour un désistement du stagiaire autre que médical hors coût de la licence enseignement (fournir le certificat médical)

Nombre minimum de stagiaires par stage : QUATRE. Si moins, les horaires pourront être déplacés. Si non réalisé, le stage sera remboursé.

INFORMATIQUE : En application de l'article 27 de la loi n° 78.17 du 06.01.78, les informations qui vous sont demandées, sont indispensables pour votre inscription. Vous pourrez accéder aux informations et éventuellement procéder aux modifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations.

J'accepte les conditions générales de ventes ci-dessus.